

**STELMINE CANADA LTÉE.
UNE SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIÈRE
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES
PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 31 JANVIER 2011**

**STELMINE CANADA LTD.
A MINING EXPLORATION COMPANY
INTERIM FINANCIAL STATEMENTS
SIX-MONTH PERIOD ENDED JANUARY 31, 2011**

Table des matières

Avis aux lecteurs	2
Bilans	3
Frais d'exploration reportés	4
Résultats et résultat étendu	5
Déficit	6
Surplus d'apport et bons de souscription	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-28

Table of contents

Notice to readers
Balance sheets
Deferred exploration expenses
Earnings and comprehensive income
Deficit
Contributed surplus and warrants
Cash flows
Notes to financial statements

AVIS AUX LECTEURS DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON VÉRIFIÉS :

Les états financiers intermédiaires de Stelmine Canada Inc. pour la période de six mois terminée le 31 janvier 2011 n'ont pas été révisés par les vérificateurs externes de la société.

NOTICE TO READERS OF UNAUDITED INTERIM FINANCIAL STATEMENTS:

The unaudited interim financial statements of Stelmine Canada Inc. for the six-month period ended January 31, 2011 have not been reviewed by the Company's external auditors.

(s) Michel Lemay

Michel Lemay, administrateur / Director

(s) Martin Nicoletti

Martin Nicoletti, chef des opérations financières / Chief Financial Officer

BILANS	31 janvier / January 31, 2011 (non vérifié/ unaudited)	31 juillet / July 31 2010 (vérifié/ audited)	BALANCE SHEET
	\$		
ACTIF			ASSETS
ACTIF À COURT TERME			CURRENT ASSETS
Encaisse	-	15 147	Cash
Taxes à recevoir	15 334	20 860	Taxes receivable
Frais payés d'avance	15 582	9 182	Prepaid expenses
	<u>30 916</u>	<u>45 189</u>	
Encaisse réservée à l'exploration	243 820	314	Cash reserved for exploration
Avances à une société apparentée (note 16)	69 383	69 383	Advance to a related company (note 16)
Propriétés minières (note 6)	737 003	804 773	Mining properties (note 6)
Frais d'exploration reportés (note 7)	670 309	679 712	Deferred exploration expenses (note 7)
	<u>1 751 431</u>	<u>1 599 371</u>	
PASSIF			LIABILITIES
PASSIF À COURT TERME			CURRENT LIABILITIES
Créditeurs et frais courus	69 542	125 780	Accounts payable and accrued liabilities
Impôts sur les bénéfices et impôts miniers futurs	369 200	369 200	Future income and mining
	<u>438 742</u>	<u>494 980</u>	
CAPITAUX PROPRES			SHAREHOLDERS' EQUITY
Capital-actions (note 8)	2 834 919	2 328 392	Capital stock (Note 8)
Bons de souscription	370 285	300 812	Warrants
Surplus d'apport	1 050 817	1 041 512	Contributed surplus
Déficit	(2 943 332)	(2 566 325)	Deficit
	<u>1 312 689</u>	<u>1 104 391</u>	
	<u>1 751 431</u>	<u>1 599 371</u>	

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ON BEHALF OF THE BOARD,

(s) Michel Lemay _____, Administrateur – Director

(s) Raymond Cloutier _____, Administrateur – Director

	ÉTATS DES FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS		STATEMENTS OF DEFERRED EXPLORATION EXPENSES		
	Période de trois mois terminée le 31 janvier / Three-month period ended January 31		Période de six mois terminée le 31 janvier / Six-month period ended January 31		
	2011	2010	2011	2010	
	\$	\$	\$	\$	
FRAIS D'EXPLORATION					EXPLORATION EXPENSES
Géologie	23 125	26 190	31 875	55 665	Geology
Échantillonnage	-	-	-	17 173	Sampling
Soutien technique et évaluation	-	-	-	30 900	Valuation and technical support
Frais généraux d'exploration	5 351	5 685	11 137	50 284	General exploration expenses
Gestion des travaux	4 271	4 419	6 034	22 741	Work management
AUGMENTATION DES FRAIS D'EXPLORATION	32 747	36 294	49 046	176 763	INCREASE OF EXPLORATION EXPENSES
Radiation	(58 449)	-	(56 449)	-	- Write off
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	696 011	595 435	679 712	454 966	BALANCE, BEGINNING OF PERIOD
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE	670 309	631 729	670 309	631 729	BALANCE, END OF PERIOD

RÉSULTATS ET RÉSULTATS ÉTENDUS

EARNINGS AND COMPREHENSIVE INCOME

	Période de trois mois terminée le 31 janvier / three-month period ended January 31		Période de six mois terminée le 31 janvier / six-month period ended January 31		
	2011	2010	2011	2010	
	\$	\$	\$	\$	
REVENUS D'INTÉRÊTS	-	2	-	9	INTEREST REVENUE
FRAIS D'ADMINISTRATION					ADMINISTRATIVE EXPENSES
Honoraires des consultants	40 490	27 900	71 480	52 800	Consultant fees
Honoraires professionnels	6 334	43 681	17 676	64 549	Professional fees
Radiation de propriétés	120 978		120 978		Write-off of mining assets
Radiation de frais d'exploration	58 449		58 449		Write-off of exploration expenses
Frais généraux d'administration	21 170	21 160	55 540	49 607	General administrative expenses
Rémunération à base d'actions	-	-	-	134 794	Stock based compensation
Inscription, registrariat et information aux actionnaires	8 657	4 272	10 379	6 655	Registration, listing fees and shareholders' information.
	256 078	97 013	334 502	308 405	
PERTE NETTE ET RÉSULTAT ÉTENDU	(256 078)	(97 011)	(334 052)	(308 396)	NET LOSS AND COMPREHENSIVE INCOME
PERTE DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,02)	BASIC AND DILUTED LOSS PER SHARE
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION	18 134 788	15 028 740	18 134 788	14 514 370	WEIGHTED AVERAGE NUMBER OF SHARES OUTSTANDING

DÉFICIT	Période de trois mois terminée le 31 janvier / Three-month period ended January 31		Période de six mois terminée le 31 janvier / Six-month period ended January 31		
	2011	2010	2011	2010	
	\$	\$	\$	\$	
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	2 644 749	1 911 207	2 566 325	1 699 822	BALANCE, BEGINNING OF PERIOD
Perte nette	256 078	97 011	334 502	308 896	Net loss
Frais d'émissions d'actions	42 505	82 352	42 505	82 352	Share issue expenses
DÉFICIT À LA FIN DE LA PÉRIODE	2 943 332	2 090 570	2 943 332	2 090 570	DÉFICIT, END OF PERIOD

**SURPLUS D'APPORT ET BONS
DE SOUSCRIPTION**

**CONTRIBUTED SURPLUS
AND WARRANTS**

	Période de trois mois terminée le 31 janvier / Three-month period ended January 31		Période de six mois terminée le 31 janvier / Six-month period ended January 31		
	2011	2010	2011	2010	
	\$	\$	\$	\$	

SURPLUS D'APPORT

CONTRIBUTED SURPLUS

	2011	2010	2011	2010	
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	1 041 512	526 008	1 041 512	391 214	BALANCE, BEGINNING OF PERIOD
Rémunération à base d'actions (note 9)	-	-	-	134 794	Stock-based compensation (note 9)
Options aux courtiers octroyées durant la période	9 305	30 081	9 305	30 081	Options granted to brokers during the period
Bons de souscription expirés durant la période	-	312 870	-	312 870	Warrants expired during the period
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE	1 050 817	868 959	1 050 817	868 959	BALANCE, END OF PERIOD

BONS DE SOUSCRIPTION

WARRANTS

	2011	2010	2011	2010	
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	300 812	478 556	312 812	478 556	BALANCE, BEGINNING OF PERIOD
Bons de souscriptions octroyés Durant la période	69 473	300 812	69 473	300 812	Warrants granted during the period
Bons de souscriptions expirés durant la période	-	(312 870)	-	(312 870)	Warrants expired during the period
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE	370 285	466 498	370 285	466 498	BALANCE, END OF PERIOD

STELMINE CANADA LTÉE
UNE SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIÈRE

FLUX DE TRÉSORERIE

CASH FLOWS

	Période de trois mois terminé le 31 janvier / Three-month period ended January 31		Période de six mois terminée le 31 janvier / Six-month period ended January 31		
	2011	2010	2011	2010	
	\$	\$	\$	\$	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					OPERATING ACTIVITIES
Perte nette	(256 078)	(97 011)	(334 502)	(308 396)	Net loss
Radiation de propriétés minières	120 978	-	120 978	-	Write-off of mining assets
Radiation frais d'exploration reportés	58 449	-	58 449	-	Write-off of deferred exploration expenses
Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie:					Items not involving cash :
Rémunération à base d'actions	-	-	-	134 794	Stock-based compensation
	<u>(76 651)</u>	<u>(97 011)</u>	<u>(155 075)</u>	<u>(173 602)</u>	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	(150 336)	140 825	(57 112)	124 434	Net change in non-cash operating working capital items (Note 10)
	<u>(226 988)</u>	<u>43 814</u>	<u>(212 187)</u>	<u>(49 168)</u>	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					FINANCING ACTIVITIES
Encaissement au titre de capital-actions et bons de souscription	543 000	400 000	543 000	400 000	Cash inflow respect of share capital and warrants
Variation de l'encaisse réservée à l'exploration	-	(388 414)	-	(388 414)	Variation of cash reserved for exploration
Frais d'émission d'actions	(33 200)	(52 271)	(33 200)	(52 271)	Share issue expenses
	<u>509 800</u>	<u>(40 685)</u>	<u>509 800</u>	<u>(40 685)</u>	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					INVESTING ACTIVITIES
Variation de l'encaisse réservée à l'exploration	(243 524)	-	(243 506)	-	Variation of cash reserved for exploration
Avance a une société apparentée		20 000		12 500	Advance to a related company
Acquisition de propriétés minières	(20 208)	(113 955)	(20 208)	(120 498)	Acquisition of Mining properties
Frais d'exploration reportés	(32 747)	(36 294)	(49 046)	(176 763)	Deferred exploration expenses
Frais reportés	-	-	-	95 153	Deferred expenses
	<u>(296 479)</u>	<u>(130 249)</u>	<u>(312 760)</u>	<u>(189 608)</u>	
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(13 666)	(127 120)	(15 147)	(279 461)	CASH AND CASH EQUIVALENTS DECREASE
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	13 666	127 571	15 147	279 912	CASH AND CASH EQUIVALENTS, BEGINNING OF PERIOD
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	-	451	-	451	CASH AND CASH EQUIVALENTS, END OF PERIOD

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Cash and cash equivalents consist of cash.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Les activités de la Société consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés minières. Elle n'a pas encore déterminé si ces propriétés contiennent des réserves de minerais économiquement récupérables.

2. HYPOTHÈSE DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada selon la convention de la continuité de l'exploitation qui suppose la réalisation des éléments d'actif et le règlement des éléments de passif dans le cours normal des affaires dans un avenir prévisible.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus et de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Pour la période de six mois terminée le 31 janvier 2011, la société a enregistré une perte nette de 334 502 \$ (308 396 \$ en 2010) et a un déficit de 2 943 332 \$ (2 090 570 \$ en 2010) Ces conditions soulèvent donc un doute relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation repose sur l'obtention de nouveaux fonds. La réalisation de cet objectif ne peut être déterminée à l'heure actuelle. Les états financiers ne comportent aucun redressement ni reclassement d'éléments d'actif et de passif qui pourraient s'avérer nécessaires si la Société se montrait incapable de poursuivre ses activités. La Société devra obtenir des fonds pour poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle ait réussi par le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

3. MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

Récentes modifications comptables

Durant l'exercice, la Société a adopté les conventions comptables suivantes telles que décrites dans le Manuel de l'ICCA (Institut Canadien des Comptables Agréés).

1. INCORPORATION AND NATURE OF ACTIVITIES

The Company was incorporated under the Canada Business Corporations Act. Its activities include the acquisition, exploration, production, development and, where possible, the operating of mining properties. The Company has not yet determined whether these properties contain ore reserves that are economically recoverable.

2. GOING CONCERN ASSUMPTION

These financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles on a going concern basis, which presumes the realization of assets and discharge of liabilities in the normal course of business for the foreseeable future.

Given that the Company has not yet determined whether its mining properties contain mineral deposits that are economically recoverable, the Company did not generate income and cash flow from its operations until now. For the six-month period ended January 31, 2011, the Company recorded a net loss of \$334,502 (\$308,396 in 2010) and has a deficit of \$2,943,332 (\$2,090,570 in 2010). These conditions raise significant doubt regarding the Company's ability to continue as a going concern.

The Company's ability to continue as a going concern is dependent upon raising additional funds. The outcome of this matter cannot be predicted at this time. These financial statements do not include any adjustment to the amounts and classification of assets and liabilities, which might be necessary should the Company be unable to continue its operations. The Company will need to obtain periodically new funds to pursue its operations and in spite of the obtaining of funds in the past, there is no guarantee of success for the future.

3. CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES

Recent accounting changes

During the year, the Company adopted the following accounting policies, as described in the CICA (Canadian Institute of Chartered Accountants) Handbook.

3. MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Informations sur les instruments financiers

En juin 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a modifié le chapitre 3862, «Instruments financiers-informations à fournir» afin d'introduire de nouvelles exigences en matière d'informations financières à fournir.

Les nouvelles exigences de divulgation se rapportent surtout à des mesures de la juste valeur des instruments financiers (hiérarchie à trois niveaux), y compris la fiabilité relative des données utilisées pour ces évaluations ainsi qu'à l'exposition de l'entité au risque de liquidité.

Les modifications apportées à ce chapitre s'appliquent aux états financiers annuels relatifs aux exercices clos après septembre 2009. La Société a adopté la modification au chapitre 3862 au cours de l'exercice et l'adoption de celle-ci n'a aucune incidence sur les résultats financiers de la Société.

4. CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

Harmonisation des normes canadiennes et internationales

En février 2008, le CNC a confirmé que les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacés par les IFRS avec prise d'effet au cours de l'année civile 2011. Le basculement vers les IFRS sera exigé, pour la Société, pour les états financiers intermédiaires et annuels ouverts à compter du 1er août 2011. Par conséquent, la Société prévoit que les états financiers intermédiaires pour la période de trois mois terminée le 31 octobre 2011 et les états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 juillet 2012 seront les premiers qu'elle présentera conformément aux IFRS. Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais il y a d'importantes différences quant aux exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir.

3. CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES (continued)

Financial instruments - Fair value measurement

In June 2009, the Canadian Institute of Chartered Accountants amended section 3862, "Financial Instruments-Disclosures". This section has been amended to introduce new financial disclosure requirements.

The new disclosure requirements relate particularly to fair value measurements of financial instruments (three-level hierarchy) used in those measurements and entity exposure to liquidity risk.

The amendments to this section apply to annual financial statements relating to fiscal years ended after September, 2009. The Company adopted the amendment of section 3862 during the year and there is no impact on the financial statements regarding the adoption of this standard.

4. FUTURE ACCOUNTING POLICIES

Harmonization of Canadian and international standards

In February 2008, the AcSB confirmed that Canadian generally accepted accounting principles (GAAP) for publicly accountable enterprises will be converged with IFRS effective in calendar year 2011. The conversion to IFRS will be required, for the Company, for interim and annual financial statements beginning on August 1, 2011. Accordingly, the Company expects that its first interim financial statements presented in accordance with IFRS will be for the three month period ended October 31, 2011, and its first annual financial statements presented in accordance with IFRS will be for the year ended July 31, 2012. IFRS uses a conceptual framework similar to Canadian GAAP, but there are significant differences in recognition, measurement and disclosure requirements.

4. CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES (suite)

La liste qui suit répertorie les principaux domaines où les modifications de conventions comptables devraient avoir une incidence sur les états financiers de la Société. Cette liste ne devrait pas être considérée comme liste exhaustive des modifications qui découleront de la conversion aux IFRS. Elle vise à mettre en relief les domaines que la Société juge les plus importants; toutefois, l'analyse des modifications n'est pas terminée et le choix de conventions comptables en vertu des IFRS, le cas échéant, n'a pas été arrêté. Les organismes de réglementation qui promulguent les PCGR du Canada et les IFRS mènent d'importants projets sur une base continue, lesquels pourraient avoir une incidence sur les différences finales entre les PCGR du Canada et les IFRS dépendront également des circonstances particulières qui prévaudront durant cette période de temps. La liste qui suit porte sur les normes qui existent en fonction des actuels PCGR du Canada et IFRS. Pour le moment, la Société n'est toutefois pas en mesure de quantifier de façon fiable l'incidence prévue de ces différences sur ses états financiers. Les normes sont les suivantes:

- a) Immobilisations corporelles (IAS 16);
- b) Dépréciation d'actifs (IAS 36);
- c) Exploration et évaluation des ressources minérales (IFRS 6);
- d) Paiement fondé sur des actions (IFRS 2).

De plus, l'IFRS 1 donne des directives sur l'approche générale à prendre lorsque les IFRS sont adoptés pour la première fois. Le principe fondamental de l'IFRS 1 est l'application rétrospective des IFRS valides à la date de l'adoption initiale. IFRS 1 réalise qu'une pleine application rétrospective peut ne pas être possible ou appropriée dans toutes les situations et prescrit:

- a) Des exemptions possibles à certains aspects spécifiques de certains IFRS dans la préparation du bilan d'ouverture de la Société; et
- b) Des exemptions obligatoires dans l'application rétrospective de certains IFRS.

4. FUTURE ACCOUNTING POLICIES (continued)

Set out below are the main areas where changes in accounting policies are expected to have a significant impact on the Company's financial statements. The list below should not be regarded as a complete list of changes that will result from transition to the IFRS. It is intended to highlight areas that the Company believes to be the most significant; however, analysis of change is still in process and the selection of accounting policies where choices are available under IFRS has not been completed. We note that the regulatory bodies that promulgate the Canadian GAAP and the IFRS have significant ongoing projects that could affect the ultimate differences between Canadian GAAP and IFRS and their impact on the Company's financial statements in future years. The future impacts of the IFRS will also depend on particular circumstances prevailing in those years. The standards listed below are those existing based on current differences on its financial statements. They are as follows:

- a) Property, plant and equipment (IAS 16);
- b) Impairment of assets (IAS 36);
- c) Exploration for and evaluation of mineral resources (IFRS 6);
- d) Share-based payments (IFRS 2).

Furthermore, IFRS 1 provides guidance to entities on the general approach to be taken when first adopting IFRS. The underlying principle of IFRS 1 is retrospective application of IFRS standards in force at the date an entity first reports using IFRS. IFRS 1 acknowledges that full retrospective application may not be practical or appropriate in all situations and prescribes:

- a) Optional exemptions from specific aspects of certain IFRS standards in the preparation of the Company's opening balance sheet; and
- b) Mandatory exceptions to retrospective application of certain IFRS standards.

4. CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES (suite)

De plus, afin de s'assurer que les états financiers contiennent de l'information de haute qualité qui est transparente aux utilisateurs, IFRS 1 contient des obligations de divulgation pour mettre en évidence les changements faits aux états financiers suite à la convergence aux IFRS. La Société analyse les divers choix de conventions comptables et mettra en œuvre celles qu'elle jugera les plus appropriées à sa situation. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence financière totale de l'adoption des IFRS 1 sur ses états financiers.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers et les éléments présentés dans les notes afférentes.

Les éléments les plus importants nécessitant l'utilisation d'estimations de la direction et d'hypothèses sont relatifs à la valeur recouvrable des actifs miniers, à la rémunération à base d'actions, aux bons de souscription et à la provision d'impôts sur les bénéfices et impôts miniers futurs. Ces estimations et hypothèses ont été formulées par la direction à l'aide d'un jugement éclairé, en fonction des renseignements géologiques les plus récents et de ses lignes de conduite ainsi que des hypothèses à l'égard des affaires futures, de la conjoncture des marchés financiers et de la conjoncture économique future.

Les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées pour la préparation des présents états financiers et ces écarts pourraient être importants.

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

4. FUTURE ACCOUNTING POLICIES (continued)

Additionally, to ensure financial statements contain high quality information that is transparent to users, IFRS 1 contains disclosure requirements to highlight changes made to financial statement items due to the transition to IFRS. The Company is analyzing the various accounting policy choices available and will implement those determined to be most appropriate in the Company's circumstances. The Company has not yet determined the aggregate financial impact of adopting IFRS 1 on its financial statements.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

The financial statements were prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles and include the following significant accounting policies:

USE OF ESTIMATES

The preparation of these financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements and disclosures in the notes thereto.

The most significant items requiring the use of management estimates and valuation assumptions are related to the recoverable value of mining assets, stock-based compensation, warrants and future income and mining taxes provision. These estimates and valuation assumptions were made by management using careful judgment, based on the most current geological information available and its planned course of action, as well as assumptions about future business, economic and capital market conditions.

Actual results could differ from estimates used in preparing these financial statements and such differences could be material.

BASIS OF PRESENTATION

The financial statements are prepared using the historical cost method, except for certain financial instruments that are recognized at fair value. No information on fair value is presented when the carrying amount corresponds to a reasonable approximation of the fair value.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES
(suite)

CONSTATATION DES REVENUS

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date d'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Société applique le chapitre 3870 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés portant sur la rémunération à base d'actions. Ainsi, le coût des options octroyées aux dirigeants, aux administrateurs et aux consultants est comptabilisé aux résultats à titre de charge de rémunération, selon la méthode fondée sur la juste valeur. La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation du prix des options. La dépense de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des options d'achat d'actions.

JUSTE VALEUR DES BONS DE SOUSCRIPTION

Les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription émis en fonction de leur juste valeur relative en utilisant la méthode de la valeur résiduelle pour calculer la juste valeur des bons de souscription.

PERTE DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION

La perte de base par action est calculée selon la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant l'exercice.

La perte diluée par action est calculée selon la méthode du rachat d'actions. Cette méthode reprend le même calcul que la perte par action, mais le dénominateur comprend en plus les actions ordinaires potentielles provenant des bons de souscription et des options avec référence à la moyenne boursière de l'action au cours de l'exercice. La perte diluée par action est égale à la perte de base par action si l'effet des bons de souscription et des options est anti-dilutif.

FRAIS D'ÉMISSION D' ACTIONS

Les frais relatifs à l'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

REVENUE RECOGNITION

Investment transactions are accounted for according to transaction date and resulting revenues are recognized using the accrual basis. Interest income is accrued based on the number of days the investment is held during the period.

STOCK-BASED COMPENSATION

The Company applies Section 3870 of the CICA Handbook related to stock-based compensation. The cost of options granted to officers, directors and consultants is accounted for as compensation cost under operations using the fair value-based method. The fair value of stock options at the grant date is determined according to the Black-Scholes options pricing model. Compensation expense is recognized over the vesting period of the stock options.

FAIR VALUE OF WARRANTS

Proceeds from the issue of units are allocated to the shares and warrants issued according to their relative fair value using the residual method to determine the fair value of warrants issued.

BASIC AND DILUTED LOSS PER SHARE

Loss per share has been calculated using the weighted average number of shares outstanding during the year.

Diluted loss per share is calculated according to the treasury method. This method is determined on the same basis as loss per share, but the denominator also includes potential shares from warrants and options with reference to average quoted market price of the share during the year. The diluted loss is equal to basic loss if the effect of warrants and options is anti-dilutive.

SHARE ISSUANCE EXPENSES

Share issuance expenses are recorded as an increase of the deficit in the year in which the shares are issued.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(suite)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les soldes bancaires ainsi que tous les placements à court terme hautement liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois à la date d'acquisition.

ENCAISSE RÉSERVÉE À L'EXPLORATION

L'encaisse réservée à l'exploration représente des fonds devant être consacrés à l'exploration de propriétés minières et ceci en vertu des restrictions fiscales imposées dans le cadre des placements privés accreditifs.

PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

Les propriétés minières sont comptabilisées au coût. Les frais d'exploration et de mise en valeur de ces propriétés, diminution faite des crédits d'impôts et des droits miniers remboursés relatifs à ces frais sont reportés. Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, les coûts relatifs à ce gisement inscrits aux propriétés minières et aux frais reportés, sont virés aux immobilisations. Ces coûts seront alors amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerais probables et prouvées. S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition et d'exploration ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété, ou si le projet est abandonné, celui-ci est dévalué à sa valeur nette de réalisation.

La direction de la Société revoit régulièrement la valeur comptable des actifs aux fins de dévaluation. La récupération des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les propriétés minières et les frais d'exploration reportés ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

CONVENTION D'OPTIONS SUR DES PROPRIÉTÉS MINIÈRES

À l'occasion, la Société acquiert ou cède des propriétés minières conformément aux modalités de conventions d'options. Comme les options peuvent être exercées selon le bon vouloir de leur titulaire, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés. Les paiements relatifs aux options sont comptabilisés à titre de coûts ou d'encaissements découlant de propriétés minières lorsque ces paiements sont faits ou reçus.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

(continued)

CASH AND CASH EQUIVALENTS

Cash and cash equivalents consist of cash on hand and balances with bank and all highly liquid short-term investments with original maturities of three months or less at the acquisition date.

CASH RESERVED FOR EXPLORATION

Cash reserved for exploration represents funds to be spent on exploration and mining properties by virtue of the fiscal restrictions imposed under the flow-through private financings.

MINING PROPERTIES AND DEFERRED EXPLORATION EXPENSES

Mining properties are recorded at cost. Exploration and development costs reduced by tax credits and mining rights related to these expenses are deferred. When a decision is made to bring an orebody into production, the costs related to the orebody, recorded under mining properties and deferred expenses are transferred to fixed assets; they will then be amortized, based on the units of production of the year and the probable and proven ore reserves. If it is determined that capitalized acquisition and exploration costs are not recoverable over the estimated economic life of the property, or if the project is abandoned, the project is written down to its net realizable value.

The Company's management reviews the carrying values of assets on a regular basis to determine whether any write-downs are necessary. The recoverability of amounts recorded for mining properties and deferred exploration expenses depends on the discovery of economically recoverable reserves, confirmation of the Company's interest in the mining claims, the ability of the Company to obtain the necessary financing to complete the development, and future profitable production or proceeds from the disposition thereof. The amounts shown for mining properties and deferred exploration expenses do not necessarily represent present-time or future values.

MINING PROPERTIES OPTIONS AGREEMENTS

From time to time, the Company may acquire or dispose of mining properties pursuant to the terms of options agreements. Due to the fact that options are exercisable entirely at the discretion of the optionee, the amounts payable or receivable are not recorded. Option payments are recorded as mining property costs or recoveries when the payments are made or received.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES
(suite)

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS MINIERS FUTURS

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts futurs pour comptabiliser ses impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés pour les incidences fiscales attribuables aux écarts entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales correspondantes. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés être recouverts ou réglés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est constatée dans les résultats de l'exercice, qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification. La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

ACTIONS ACCRÉDITIVES

Les actions émises suite à un financement par actions accréditatives sont comptabilisées à leur prix de vente. En vertu des lois fiscales, la Société renonce aux déductions à titre de dépenses de ressources liées aux activités d'exploration et financées par des actions accréditatives au bénéfice des investisseurs.

Selon la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, l'impact fiscal est comptabilisé au moment de la renonciation des déductions en faveur des investisseurs.

REGIME D'OPTION D'ACHAT D'ACTIONS

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions qui est décrit à la note 9. La contrepartie versée au moment de l'exercice des options d'achat d'actions est portée au crédit des actions ordinaires et aucune charge de rémunération n'est comptabilisée au moment de l'exercice des options d'achat d'actions.

CAPITAUX PROPRES

Les variations des capitaux propres de la période attribuables aux variations des bénéfices non répartis (déficit), aux variations du surplus d'apport et aux variations du capital-actions sont présentées séparément.

Les composantes des bénéfices non répartis (déficit), du surplus d'apport et du capital-actions sont présentées séparément.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

FUTURE INCOME TAXES AND MINING TAXES

The Company uses the asset and liability method of accounting for income taxes. Under this method, future tax assets and liabilities are recognized for the tax consequences attributable to differences between the financial statements carrying amounts of existing assets and liabilities and their respective tax basis. Future tax assets and liabilities are measured using enacted or substantively enacted tax rates that are expected to apply to taxable income in the years during which those temporary differences are likely to be recovered or settled. The effect on future tax assets and liabilities of a change in tax rates is recognized in income in the year that includes the enactment date. The Company establishes a valuation allowance against future income tax assets if, based on available information, it is more likely than not that some or all of the future tax assets will not be realized.

FLOW-THROUGH SHARES

Shares issued following a flow-through financing are recorded at their selling price. The resource expenditure deductions for income tax purposes related to exploratory activities are renounced in favour of the investors in accordance with tax legislation.

Under the liability method of accounting for income taxes, the future income taxes are recorded on the date that the Company renounces the deductions to the investors.

STOCK OPTION PLAN

The Company offers a stock option plan, which is described in Note 9. Any consideration paid on the exercise of stock options is credited to common share capital and no compensation expense is recognized for this plan when stock and stock options are exercised.

EQUITY

Changes in equity for the period arising from changes in contributed surplus, changes in retained earnings (deficit) and changes in share capital are presented separately.

Components of equity, retained earnings (deficit), contributed surplus and capital stock are presented separately.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES
(suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. La comptabilisation à la date de transaction est utilisée.

Détenus à des fins de transactions

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de cette juste valeur (qui incluent les intérêts, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés) sont incluses dans les résultats.

Les comptes d'encaisse, les souscriptions à recevoir, taxes à recevoir et autres débiteurs sont classés comme actifs détenus à des fins de transaction.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ni dans les actifs détenus à des fins de transaction. Sauf ce qui est mentionné ci-dessous, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient réalisés, au moment où le gain et la perte cumulé est transféré dans les résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les avances à des sociétés apparentées sont classées comme prêts et créances.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

FINANCIAL INSTRUMENTS

Financial assets and financial liabilities are initially recognized at fair value and their subsequent measurement is dependent on their classification as described below. Their classification depends on the purpose for which the financial instruments were acquired or issued, their characteristics and the Company's designation of such instruments. Settlement date accounting is used.

Held for trading

Held for trading financial assets are financial assets typically acquired for resale prior to maturity or that are designated as held for trading. They are measured at fair value at the balance sheet date. Fair value fluctuations (including interest, gains and losses realized on disposal and unrealized gains and losses) are included in earnings.

Cash accounts subscriptions receivable, taxes receivable and other receivables are classified as held-for-trading assets.

Available-for-sale

Available-for-sale financial assets are those non-derivative financial assets that are designated as available-for-sale, or that are not classified as loans and receivables, held-to-maturity or held-for-trading investments. Except as mentioned below, available-for-sale financial assets are carried at fair value with unrealized gains and losses included in accumulated other comprehensive income until realized when the cumulative gain or loss is transferred to earnings.

Available-for-sale financial assets that do not have quoted market prices in an active market are recorded at cost.

Interest on interest-bearing available-for-sale financial assets is calculated using the effective interest method.

Loans and receivables

Loans and receivables are accounted for at amortized cost using the effective interest method.

The advances to related companies are classified as loans and receivables.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES
(suite)

Autres passifs financiers

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Les créiteurs et frais courus sont classés comme autres passifs financiers.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers de la Société se rapproche de la valeur comptable sauf indication contraire dans les notes. L'encaisse porte intérêt à un taux variable. Les taxes à recevoir et les créiteurs ne portent pas intérêt. La juste valeur des avances à une société privée apparentée n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument financier qui présente essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

DEPRECIATION D'ACTIFS A LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

Other financial liabilities

Other liabilities are recorded at amortized cost using the effective interest method and include all financial liabilities, other than derivative instruments.

Accounts payable and accrued liabilities are classified as other financial liabilities.

Transaction costs

Transaction costs related to held for trading financial assets are expensed as incurred. Transaction costs related to available-for-sale financial assets, other liabilities and loans and receivables are netted against the carrying value of the asset or liability and are then recognized over the expected life of the instrument using the effective interest method.

Effective interest method

The Company uses the effective interest method to recognize interest income or expense which includes transaction costs or fees, premiums or discounts earned or incurred for financial instruments.

Fair value

The fair value of all of the Company's financial instruments approximates the carrying value unless otherwise noted. Cash bear interest at variable rate. Taxes receivable and accounts payable are without interest. The fair value of advances to a private related company could not be established as it is almost impossible to find on the financial market an instrument bearing essentially the same economical characteristics.

IMPAIRMENT OF LONG-LIVED ASSETS

Long-lived assets are tested for recoverability whenever events or changes in circumstances indicate that their carrying amount may not be recoverable. An impairment loss is recognized when their carrying value exceeds the total undiscounted cash flows expected from their use and eventual disposition. The amount of the impairment loss is determined as the excess of the carrying value of the asset over its fair value.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES
 (suite)

**CRÉDIT D'IMPÔT À TITRE DE DROITS MINIER ET
 CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ENTREPRISES DU
 SECTEUR MINIER**

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable à titre de droits miniers sur les frais reliés aux activités minières engagées au Québec. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en diminution des frais engagés.

La Société a aussi droit au crédit d'impôt remboursable pour les entreprises du secteur minier à l'égard des frais d'exploration admissibles engagés. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en réduction des frais engagés.

Les crédits d'impôts liés à l'exploration sont comptabilisés à la condition que la Société soit raisonnablement certaine que les crédits se matérialiseront.

INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La Société divulgue les exigences en matière d'informations à fournir sur le capital, telles que : des informations qualitatives sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital; des données quantitatives synthétiques sur les éléments inclus dans la gestion du capital; le fait que l'entité s'est conformée au cours de la période aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu de règles extérieures; et les conséquences pour l'entité si elle ne s'est pas conformée aux exigences en question. Les informations additionnelles sont présentées à la note 11, intitulée « Informations concernant le capital ».

6. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

	Titres Miniers Claims	Redevance Royalties	Canton Township	Coût/Cost 31 Juillet/July 31, 2010	Acquisition	Radiation	Cout/ Cost 31 Janvier/Janua ry 31, 2011
		%		\$	\$		\$
Québec / Quebec :							
Stellar - Aiguebelle (100 %)	4	2 %	Aiguebelle	88 037	208	-	88 245
Opinaca (100 %)	46	2 %	Opinaca	239 395	-	-	239 395
Cléricy (100 %)	15	2 %	Cléricy	32 919	-	-	32 919
Gaspésie (100 %)	-	0 %	Gaspésie	323 444	-	-	323 444
Gatineau Bloc 2 (100%)	-	2 %	Gatineau	43 537	-	(43 537)	-
Winchester	20	2%	Hazeur/Rale		53 000	-	53 000
Kipawa (70%)	-	2 %	Kipawa	77 441	-	(77 441)	-
	85			804 773	53 208	(120 978)	737 003

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
 (continued)

**MINING RIGHTS TAX CREDIT AND TAX CREDIT FOR
 MINING EXPLORATION COMPANIES**

The Company is entitled to refundable mining rights tax credit on mining exploration charges incurred in Quebec. This tax credit has been applied against the charges incurred.

The Company is also entitled to the refundable tax credit for mining exploration companies on qualified exploration expenditures incurred. This tax credit has been applied against the charges incurred.

The exploration tax credits are recorded provided that the Company is reasonably certain that these credits will be received.

CAPITAL DISCLOSURES

The Company discloses requirements concerning capital such as: qualitative information about an entity's objectives, policies and processes for managing capital; quantitative data about what it regards as capital; whether the entity has complied with any externally imposed capital requirements and if not, the consequences of such non-compliance. Additional information is presented in Note 11, "Capital disclosures".

6. MINING PROPERTIES

7. FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

7. DEFERRED EXPLORATION EXPENSES

	Coût/Cost 31 Juillet/July 31, 2010	Frais D'exploration/ Exploration Cost	Radiation	Coût/Cost 31 Janvier/January 31, 2010
Québec / Quebec :	\$	\$		\$
Stellar - Aiguebelle	2 300	-	-	2 300
Opinaca	540 369	-	-	540 369
Cléricy	20 300	-	-	20 300
Gaspésie	93 053	2 787	-	95 840
Gatineau bloc 2	-	6 756	(6 756)	-
Winchester	-	11 500	-	11 500
Kipawa	23 690	28 003	(51 693)	-
	<u>679 712</u>	<u>49 046</u>	<u>(58 449)</u>	<u>670 309</u>

8. CAPITAL-ACTIONS

8. CAPITAL STOCK

Autorisé

Authorized

Nombre illimité d'actions ordinaires votantes et participantes, sans valeur nominale

Unlimited number of voting and participating common shares without par value

Les mouvements dans le capital-actions de la Société se détaillent comme suit :

Changes in Company capital stock were as follows:

	31 janvier/ January 31,2011	31 juillet/ July 31,2010	
	Quantité Number	Montant Amount	Quantité Number
		\$	
Solde au début de la période	17 377 940	2 328 392	14 000 000
Actions émises			
Payé en trésorerie ⁽¹⁾	2 284 000	183 127	-
Financement accreditif ⁽¹⁾	1 936 000	290 400	2 352 940
Acquisition de propriétés minières	-	-	1 025 000
Actions non émises			
Acquisition de propriétés minières	300 000	33 000	-
Solde à la fin de la période	<u>21 897 940</u>	<u>2 834 919</u>	<u>17 377 940</u>

(1) Le 29 décembre 2010, la société a complété un financement privé de 242 unités A en contrepartie de 363 000\$ et 180 unités B en contrepartie de 180 000 \$. Chaque unité A comprend 8 000 actions ordinaires accréditatives, 2 000 actions ordinaires et 2 000 bons de souscription. Chaque unité B comprend 10 000 actions ordinaires et 10 000 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet au détenteur d'acheter une action ordinaire à un prix d'exercice de 0.15 \$ et est valide pour 12 mois. Une valeur de 69 473 \$ a été attribuée aux bons de souscriptions. Les frais d'intermédiation versés à Canacord Capital comprennent un montant au comptant de 33 000 \$ et 220 000 options au courtier. Chaque option au courtier peut être exercée pour acquérir une action ordinaire au prix de 0.15 \$ pendant une période de 18 mois.

(1) On December 29, 2010, the Company completed a private placement of 242 units A for consideration of \$ 363,000 and 180 units B for consideration of \$ 180,000. Each unit A consist of 8,000 flow-through common shares, 2,000 common shares and 2,000 warrants. Each unit B consist of 10,000 common shares and 10,000 warrants. Each warrant entitle its holder to acquire one common share at a price of \$0,15 for a period of 12 months. A value of \$ 69,473 was allocated to the warrants. Finder's fees totalling \$33,000 in cash and 220,000 agent option to Canacord Capital. Each agent option entitle may be exercised to acquire one common share at a price of \$0,15 for a period of 18 months.

9. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le «régime») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants d'acquérir des actions de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du conseil d'administration.

Le régime stipule que le nombre maximum d'actions dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime est égal à 2 800 000 actions de la Société et le nombre maximal d'actions réservées à l'attribution des options d'achat d'actions à un administrateur, un employé ou un dirigeant ne peut dépasser 5 % des actions en circulation à la date d'attribution et le nombre maximal d'actions réservées pour attribution à des consultants et à des responsables des relations avec les investisseurs ne peut dépasser 2 % des actions en circulation à la date d'attribution. Les options d'achat d'actions seront acquises de la façon suivante : 25 % à la date de l'octroi, 25 % neuf mois après la date de l'octroi, 25 % un an après la date de l'octroi et 25 % dix-huit mois après la date de l'octroi. Par contre, les options octroyées aux responsables des relations avec les investisseurs seront acquises graduellement sur une période de 12 mois. Les options d'achat d'actions expireront au plus tard cinq ans après avoir été octroyées.

9. SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS

The shareholders of the Company approved a stock option plan (the "plan") whereby the Board of Directors may grant to employees, officers, directors and consultants of the Company, share purchase options to acquire shares in such numbers, for such terms and at such exercise prices as may be determined by the Board of Directors.

The plan provides that the maximum number of shares in the capital of the Company that may be reserved for issuance under the plan shall be equal to 2,800,000 shares, that the maximum number of shares which may be reserved for issuance to an employee, officer or director may not exceed 5% of the outstanding shares at the time of vest and the maximum number of shares which may be reserved for issuance to consultants and investors relation representative may not exceed 2% of the outstanding shares at the time of vest. The share purchase options are acquired at the following condition: 25% at the date of grant, 25% nine months after the date of grant, 25% one year after the date of grant and 25% eighteen months after the date of grant. Options granted to investors relation representative are acquired gradually on a 12 months period. These options will expire no later than five years after being granted.

9. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

9. SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS (continued)

Options d'achat d'actions

Les mouvements dans les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit :

Share Purchase Options

Changes in Company share purchase options were as follows:

	31 janvier/ January 31, 2011		31 juillet/ July 31, 2010		
	Nombre Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price	Nombre Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price	
En circulation au début de la période	1 850 000	0,26	900 000	0,35	Outstanding, beginning of period
Octroyées	-	-	950 000	0,17	Granted
En circulation à la fin de la période	<u>1 850 000</u>	0,26	<u>1 850 000</u>	0,26	Outstanding, end of period
Options pouvant être exercées à la fin de la période	<u>1 325 000</u>	0,29	<u>1 325 000</u>	0,29	Exercisable options, end of period

	31 janvier/ January 31, 2011	31 juillet/ July 31, 2010	
La moyenne pondérée de la juste valeur des options attribuées	\$ -	\$ 0,17	The weighted average fair value of options granted

Les options octroyées et exerçables au 31 janvier 2011 sont les suivantes: Options granted and exercisable as at January 31, 2011 are as follows:

Octroyées / Granted	Exerçables / exercisable	Prix de levée / Exercise price	Date d'expiration / Expiry date
600 000	600 000	0,25	Juin / June 2013
300 000	300 000	0,54	Juin / June 2013
750 000	562 500	0,17	Octobre / October 2014
200 000	50 000	0,17	Octobre / October 2014
<u>1 850 000</u>	<u>1 512 500</u>		

La Société n'a octroyé aucune (750 000 en 2010) options d'achat d'actions. Un coût de rémunération à base d'actions de nul \$ (134 794 \$ en 2010) a été comptabilisé et passé en charges au cours de la période.

The Company granted nil (750 000 in 2010) five-year share purchase options. The stock-based compensation cost recorded as expenses for the options granted for the period was \$ nil (\$ 134,794 in 2010).

La juste valeur des options octroyées a été estimée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes :

The fair value of options granted was estimated using the Black-Scholes model with the following weighted average assumptions:

	31 janvier/ January 31, 2011	31 juillet/ July 31, 2010	
Taux d'intérêt sans risque	-	2,79%	Risk-free interest rate
Volatilité prévue	-	191,84%	Expected volatility
Taux de rendement des actions	-	Néant / Nil	Dividend yield
Durée de vie prévue, moyenne pondéré	-	5 ans/years	Weighted average expected life

9. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

9. SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS (continued)

Options émises aux courtiers et à des intervenants

Options granted to brokers and intermediaries

	<u>31 janvier/ January 31, 2011</u>		<u>31 juillet/ July 31, 2010</u>		
	Nombre / Number	Prix de levée moyen pondéré / Weighted average exercise price	Nombre / Number	Prix de levée moyen pondéré / Weighted average exercise price	
		\$		\$	
En circulation au début de la période	235 294	0,17	316 650	0,20	Outstanding, beginning of period
Octroyées	220 000	0,15	235 294	0,17	Granted
Annulées	-	-	(316 650)	0,20	Cancelled
En circulation à la fin de la période	<u>455 294</u>	0,16	<u>235 294</u>	0,17	Outstanding, end of period
Options aux courtiers et à des intervenants en circulation Brokers and Intermediaries Options Outstanding		Prix Price \$		Date d'expiration Expiry Date	
	235 294	0,17		Décembre / December, 2011	
	<u>220 000</u>	0,15		Juin / June, 2012	
	455 294				

Bons de souscription

Warrants

Les mouvements dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit :

Changes in Company warrants were as follows:

	<u>31 janvier / January 31, 2011</u>		<u>31 juillet/ July 31, 2010</u>		
	Nombre Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price	Nombre Number	Prix de souscription moyen pondéré Weighted average exercise price	
		\$		\$	
En circulation au début de la période	2 352 941	0,25	5 169 450	0,19	Outstanding, beginning of period
Octroyés	2 284 000	0,15	2 352 941	0,25	Granted
Expirées	-	-	(5 169 450)	0,19	Expired
En circulation à la fin de la période	<u>4 636 941</u>		<u>2 352 941</u>	0,25	Outstanding, end of period
Bons de souscription en circulation Warrants Outstanding		Prix Price \$		Date d'expiration Expiry Date	
	2 352 941	0,25		Décembre / December, 2011	
	<u>2 284 000</u>	0,15		Décembre / December, 2011	
	4 636 941				

La juste valeur des bons de souscription a été estimée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes:

The fair value of warrants granted was estimated using the Black-Scholes model with the following weighted average assumptions:

9. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

9. SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS (continued)

	<u>31 janvier/ January 31, 2011</u>	<u>31 juillet/ October 31, 2010</u>	
Taux d'intérêt sans risque	1,70 %	1,44 %	Risk-free interest rate
Volatilité prévue	98,47 %	227,63%	Expected volatility
Taux de rendement des actions	Néant / Nil	Néant / Nil	Dividend yield
Durée de vie prévue, moyenne pondérée	2 years	2 years	Weighted average expected life

Les bons de souscription ont été émis dans le cadre de placements privés aux détenteurs d'actions ordinaires. Ils sont comptabilisés en réduction du capital-actions à leur juste valeur de 69 473 \$ (300 812 \$ en 2010).

The warrants were issued under private placements to common shareholders. They have been accounted for at their fair value of \$ 69,473 (\$300,812 in 2010) in reduction of capital stock.

10. FLUX DE TRÉSORERIE

10. CASH FLOWS

a) Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement

a) Net change in non-cash working capital items

	Période de trois mois terminée le 31 janvier / three-month period ended January 31		Période de six mois terminée le 31 janvier / six-month period ended January 31		
	2011	2010	2011	2010	
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	
	\$	\$	\$	\$	
Souscriptions à recevoir	-	-	-	20 000	Subscriptions receivable
Taxes à recevoir	1 824	2 222	5 526	(11 372)	Taxes receivable
Autres débiteurs	-	-	-	4 722	Other receivables
Frais payés d'avance	(5 674)	(3 405)	(6 400)	(5 137)	Prepaid expenses
Créditeurs et frais courus	(146 486)	142 008	(56 238)	116 221	Accounts payable and accrued liabilities
	<u>93 225</u>	<u>140 825</u>	<u>(57 112)</u>	<u>124 434</u>	

b) Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie

b) Items not affecting cash and cash equivalents

	2011	2010	2011	2010	
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	
	\$	\$	\$	\$	
Rémunération à base d'actions	-	-	-	134 794	Stock-based compensation
Acquisition de propriétés minières	33 000	-	33 000	-	Acquisition of mining properties by issuance of capital stock

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

c) Cash and cash equivalents

	<u>31 janvier/ January 31,2011</u>	<u>31 juillet/ July 31,2010</u>	
	\$	\$	
Encaisse	<u>-</u>	<u>15 147</u>	Cash

11. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition et d'exploration de propriétés minières. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer la flexibilité et la performance financières.

Le capital de la Société est constitué de capitaux propres. Afin de gérer efficacement les besoins en capital de l'entité, la Société a mis en place une planification et un processus budgétaire pour l'aider à déterminer les fonds requis et s'assurer que la Société a les liquidités suffisantes pour rencontrer les objectifs des opérations et de croissance. La Société n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital, sauf si la Société clôture un financement accréditif pour lequel des fonds doivent être réservés pour les dépenses d'exploration.

La Société définit son capital par les capitaux propres, incluant le régime d'options d'achat d'actions. Le capital est donc de 1 441 823 \$ au 31 janvier 2011 et de 1 104 391 \$ au 31 juillet 2010, soit une augmentation de 337 432 \$ au cours de la période.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

11. POLICIES AND PROCESSES FOR MANAGING CAPITAL

The Company's objective in managing capital is to safeguard its ability to continue its operations as well as its acquisition and exploration programs. The Company manages its capital structure and makes adjustment to it in light of changes in economic conditions and the risk characteristics of the underlying assets. In order to maintain or adjust the capital structure, the Company may issue new shares and acquire or sell mining properties to improve its financial performance and flexibility.

The Company's capital is constituted of shareholders' equity. To effectively manage the Company's capital requirements, the Company has in place a planning and budgeting process to help determine the funds required to ensure the Company has appropriate liquidity to meet its operating and growth objectives. The Company is not subjected to any externally imposed capital requirements, unless the Company closes a flow-through private placement where the funds are restricted in use for exploration expenses.

The Company defines its capital as shareholders' equity, including stock option plan. Capital is \$ 1,441,823 as at January 31, 2011 and \$1,104,391 as at July 31, 2010, an increase of \$ 337,432 during the period.

12. FINANCIAL INSTRUMENTS AND RISK MANAGEMENT

Financial risk management objectives and policies

The Company is exposed to various financial risks resulting from both its operations and its investments activities. The Company's management manages financial risks.

The Company does not enter into financial instrument agreements including derivative financial instruments for speculative purposes.

Financial risks

The Company's main financial risk exposure and its financial risk management policies are as follows.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION
DES RISQUES (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est assujettie à des risques de crédit par son encaisse détenue dans une seule institution financière. La Société réduit le risque de crédit en maintenant l'encaisse dans une banque à charte canadienne reconnue. L'exposition secondaire de la Société au risque du crédit a trait aux taxes de vente gouvernementales remboursables pour une somme de 15 334 \$ dont le risque est considéré minimal.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations et poursuivre ses programmes d'exploration. Les créditeurs et charges à payer de la Société viennent généralement à échéance dans les 90 prochains jours ou moins.

Pour gérer ce risque de liquidité, la Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de déterminer ses besoins de financement.

12. FINANCIAL INSTRUMENTS AND RISK
MANAGEMENT (continued)

Credit risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will fail to discharge an obligation and cause the other party to incur a financial loss. The Company is subject to concentrations of credit risk through cash held in the same financial institution. The Company reduces its credit risk by maintaining its cash with a major Canadian chartered bank. The Company's secondary exposure to credit risk is on refundable government sales taxes for an amount of \$ 15 334 considered as minimal credit risk.

Liquidity risk

The risk management of liquidity aims at maintaining sufficient cash and cash equivalents in order to make sure that it has the required funds to meet its obligations and to continue its exploration programs. Creditors and accrued liabilities of the Company are generally due in 90 days or less.

To manage this liquidity risk, the Company establishes budget cash flows and estimates in order to determine its financing needs.

13. ÉVENTUALITÉS

Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau de la résultante, de son échéance ou de son impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société opère en conformité avec les lois et les règlements présentement en vigueur. Les coûts pouvant résulter de la restauration de sites seront comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel il sera possible d'en faire une évaluation raisonnable.

La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditatives; cependant, il n'y a aucune garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Suite à des conventions d'actions accréditatives, au 31 janvier 2011, la Société devait dépenser en frais d'exploration un montant de 513 893 \$.

14. ENGAGEMENTS

a) Entente de service

La Société a signé un bail pour une somme annuelle de 30 000 \$ pour les espaces de bureau de son siège social. Le bail est valide pour une période d'un an débutant le 1er juillet 2010 et se terminant le 30 juin 2011. Ce bail a été contracté envers une société contrôlée par le président de la Société. Au 31 janvier 2011, le solde de cet engagement est de 15 000 \$.

En novembre 2010, la Société a signé un contrat avec le président de la Société. Ce contrat d'une durée de deux ans prendra fin le 31 Octobre 2012. La Société s'est engagée à verser des honoraires de 96 000 \$ la première année et de 108 000 \$ la deuxième année.

b) Ententes d'option d'acquisition de propriétés minières

La Société a conclu des ententes d'option, qui peuvent exiger des paiements en espèces, l'émission d'actions et travaux d'exploration dans le but d'acquérir un intérêt de certaines propriétés. La Société a signé des ententes comportant les engagements suivants :

13. CONTINGENCIES

The Company's operations are governed by governmental laws and regulations regarding environmental protection. The environmental consequences are hardly identifiable whether it is the result level, the impact or its deadline. At the date of financial statements and to the best knowledge of its management, the Company is at the present in conformity with the laws and regulations. Restoration costs will be accounted in earnings of the year it will be possible to make a reasonable estimate.

The Company is partly financed by the issuance of flow-through shares. However, there are no guarantees that the funds spent by the Company will qualify as Canadian exploration expenses, even if the Company has committed to take all the necessary measures for this purpose. Following flow-through shares agreements, as at January 31, 2011, the Company has to incur exploration expenses amounting to \$513,893.

14. COMMITMENTS

a) Service agreement

The Company signed a lease contract for office spaces for an annual amount of \$30,000. The one year lease begins on July 1, 2010 and will finish on June 30, 2011. This agreement is contracted with a company controlled by the president of the Company. On October 31, 2010, the balance of the lease is \$ 15,000.

In November 2010, the Company signed an agreement with the president of the Company. This two year contract will expire on October 31, 2012. The Company will have to pay fees amounting to \$96,000 for the first year and \$ 108,000 for the second year.

b) Option agreements of mining properties

The Company has entered into option agreements, which may require future cash payments, issuance of shares and exploration work in order to acquire interest in certain properties. The Company has agreed to the following commitments related to option agreements:

14. ENGAGEMENTS (suite)

14. COMMITMENTS (continued)

	Paiements en espèces	Paiements en actions	Travaux d'exploration
	Cash payments	Share payments	Exploration work
	\$		\$
2011			
Winchester	30 000	300 000	250 000

c) Redevances

Des redevances seront versées dans le cas où l'exploitation commerciale de certaines propriétés débiterait. Les redevances sont de 2 % au 31 janvier 2011.

c) Royalties

Royalties will be paid if commercial operations are attained on certain mining properties. These royalties amount to 2 % on January 31, 2011.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a effectué les transactions suivantes :

	<u>31 janvier / January 31 2011</u>	\$
Société dont un administrateur de Stelmine est également administrateur de la Société:		
<u>À titre de frais d'exploration reportés</u>	49 046	
<u>À titre de dépenses</u>		
Frais généraux d'administration	56 583	
Honoraires des consultants	44 000	
<u>À titre de passif</u>		
Comptes fournisseurs et frais courus	16 197	
<u>À titre d'actif</u>		
Frais payés d'avance	6 000	
Avances sur travaux d'exploration à une société apparentée, sans intérêts ni modalités d'encaissement	-	

Société dont un dirigeant de Stelmine Canada Ltée est également dirigeant de la Société:

<u>À titre de dépenses</u>		
Frais généraux d'administration	19 500	
Avances à une société apparentée, sans intérêts ni modalités d'encaissement	69 383	

La direction considère que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange représentant le montant de la contrepartie payée.

15. RELATED PARTY TRANSACTIONS

The Company undertook the following transactions:

	<u>31 janvier / January 31 2010</u>	\$	
			Company in which the Stelmine Company's president is acting as an officer:
<u>As deferred exploration expenses</u>	170 763		
<u>As expenses</u>			
General administrative expenses	52 052		
Consultant fees	39 000		
<u>As liabilities</u>			
Accounts payable and accrued liabilities	45 502		
<u>As assets</u>			
Prepaid expenses	7 980		
Advance on exploration expenses to a related company, without interest or fixed repayment conditions	-		
			Company in which a director of Stelmine Canada LTD. is also a director
Expenses fees			
General fees	-		
Advance to a related company, without interest or fixed repayment conditions	73 083		

Management is of the opinion that these transactions were undertaken under the same conditions as transactions with non-related parties. These operations are incurred in the normal course of business and measured at the exchange amount, representing the monetary consideration paid.

16. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Aucun événement subséquent.

16. SUBSEQUENT EVENTS

No subsequent event.